

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Session ordinaire du Vendredi 07 février 2025

---

L'an deux mil vingt-cinq, vingt heures et trente minutes, le vendredi 07 février, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick GAILLARD, Maire.

Etaient présents : M<sup>eur</sup> GAILLARD, Maire, M<sup>s</sup> METAIS, BIENAIMÉ, DELAFOSSE, M<sup>mes</sup> LEBRUN, DIRUY, HERBET, Adjoints, M<sup>mes</sup> BRUNET, GAPENNE, HOLTZMANN, PRUVOST, DEMORY, ROGIER, TELLIER, M<sup>s</sup> DARIBOT, LETHELLIEZ, LOGNON, PACCEU, VIOLETTE.

Absents excusés : M<sup>me</sup> HETELAY qui donne pouvoirs à M. DELAFOSSE,  
M. THUILLIER qui donne pouvoirs à M. GAILLARD,  
M. JACQUART,

Secrétaire de séance : M<sup>me</sup> LEBRUN Céline.

---

*Le procès-verbal de la réunion du 22 novembre 2024 a été approuvé à l'unanimité. Une demande de modification a été faite par M. LOGNON, il convient de retirer la phrase « la Communauté de Communes Nièvre et Somme délibérera pour procéder au remboursement des 38 500.00 € HT ».*

---

### ➤ **FONCTION PUBLIQUE** :

#### ● **Adhésion au service « mission temporaire » du Centre de Gestion de la Somme**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme anime un service de « mise à disposition de personnel » créé en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Ce service du CDG 80 propose aux collectivités de rechercher puis mettre à disposition un personnel pour effectuer des remplacements d'agents titulaires momentanément absents, de les affecter à des missions temporaires (besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités) ou sur un poste momentanément vacant.

M. Le Maire, propose d'adhérer à ce service, facultatif, sachant que chaque demande de mission de la part de la commune fera l'objet d'une fiche de renseignement qui en précisera l'objet, la période et les éléments de rémunération, toutes pièces relatives au dossier puis d'un contrat de travail avec l'agent identifié et enfin d'une facturation mensuelle auprès de la collectivité. Toutes les formalités relatives au recrutement et au suivi de la mission sont assurées par le Centre de Gestion, employeur direct de l'agent affecté.

*Le taux de frais de gestion en vigueur est celui du CA du CDG 80 du 5 décembre 2022 : 8%*

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **DECIDE :**

- d'adhérer au service « mise à disposition de personnel » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme, à compter du 7 février 2025,
- de donner mission à M. Le Maire pour solliciter ce service en fonction des besoins de fonctionnement de la collectivité,
- d'autoriser M. Le Maire à signer la convention d'adhésion d'une durée de trois ans,
- d'inscrire au budget les sommes dues au Centre de Gestion en application desdites conventions, le cas échéant.

### ➤ **FINANCES LOCALES** :

#### ● **Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et L 2121-29,
- Vu l'article L 232-1 du code des juridictions financières,

-Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

-d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement de 2025 avant le vote du budget de 2025 dans la limite des crédits et représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et des restes à réaliser.

### Exercice 2024

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes : <b>Chapitre</b>	<b>BP 2024</b>	<b>RETRAIT RESTE A RÉALISER</b>	<b>TOTAL</b>	<b>25 %</b>
<b>21 : immobilisations corporelles</b>	373 702,28	243 659,61	130 042.67	32 510.66
<b>23 : immobilisations en cours</b>	1 431 789.65	813 239.11	618 550.54	154 637.63

Articles	Crédits ouverts en 2024 BP	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT représentant ¼ des crédits ouverts en 2024
2116	3062.92	0
212	25 088.60	0
2131	27 398.00	0
2135	216 781.84	8 010.66
2138	14 132.35	0
2152	22 205.13	4 000.00
2157	5 256.00	0
2158	15 086.83	8 000.00
21611	2 500.00	0
2182	25 000.00	0
2183	8 472.86	4 000.00
2184	1 265.80	3 500.00
2188	7 451.95	5 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>373 702.28</b>	<b>32 510.66</b>
231	1 431 789.65	154 637.63
<b>TOTAL</b>	<b>1 431 789.65</b>	<b>154 637.63</b>

#### ● CLSH – Conventions 2025-2027

-Vu le programme d'actions élaboré par l'association PEP 80 relatif au bon fonctionnement du centre de loisirs permanent communal pour les années 2025-2026-2027,

-Vu le projet de convention financière triennale présentée par ladite association à M. le Maire et soumise à l'examen du Conseil Municipal ce jour,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

-autorise M. le Maire à signer la convention financière avec la PEP 80 pour l'accueil de loisirs permanent communal pour les années 2025, 2026 et 2027 ; convention annexée à la présente délibération.

-autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

-autorise M. le Maire à inscrire les crédits correspondants au budget.

→ **Montant total annuel versé à PEP 80 : 110 000.00 €**

## ●Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 1 voix contre,

Monsieur le Maire, expose :

Les subventions ne peuvent être mandatées qu'après l'approbation du budget primitif sauf en cas de délibération antérieure.

Considérant que certains organismes ou associations ne peuvent assurer leurs missions qu'avec les subventions allouées par la commune, il est proposé au conseil municipal de délibérer avant le vote du budget 2025 et d'affecter les crédits aux associations selon le tableau ci-dessous :

ACPG CATM	300.00
AMICALE DES DONNEURS DE SANG DE FLIXECOURT ET ENVIRONS	200.00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE FLIXECOURT	200.00
AMICALE NIEVRE BASKET BALL	3 000.00
APECAM	350.00
BADMINTON CLUB DE FLIXECOURT	200.00
CLASSE ORCHESTRE DU COLLEGE	3 500.00
CLUB DE L'EURO	200.00
CLUB DE RENCONTRES ET DE LOISIRS	400.00
CLUB SPORTS ET LOISIRS	700.00
COUTURE TRICOT DETENTE	200.00
ENTENTE CLL VILLE LE MARCLET AAE FLIXECOURT	2 300.00
ESCALADE DE FLIXECOURT LES ARTS DE LA GRIMPE	200.00
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE LYCEE PROFESSIONNEL DE FLIXECOURT	1 000.00
GAVAP SECTION MOTOS ANCIENNES	300.00
JUDO CLUB FLIXECOURT	1 300.00
L'AMUSEON LES NIGELLES	1 000.00
LA PREVENTION ROUTIERE	100.00
LA SOLAC	150.00
LES DAUPHYNES DE FLIXECOURT	750.00
LES FRANCS PECHEURS	950.00
LES WHOOPS FLIXECOURTOIS	750.00
OCCE COOPERATIVE SCOLAIRE PREVERT	1 750.00
PETANQUE FLIXECOURTOISE	250.00
SOCIETE DE CHASSE EN PLAINE	700.00
SOUVENIR FRANÇAIS Comité cantonal de PICQUIGNY	175.00
SPORTING CLUB DE FLIXECOURT	5 000.00
TEAM FLIXECOURT 80	1 300.00
TENNIS CLUB DE FLIXECOURT	2 000.00
UNION MUSICALE DE FLIXECOURT	4 000.00
USEP H. MALOT ASSOCIATION SPORTIVE	8 000.00
AIGLES ROUGE	500.00
ASSOCIATION CHATEAU BLANC	2 000.00
SOLO EN CHEUR	500.00
WW PASSION 80	150.00
ASSOCIATION BEARN EN SOMME	3 250.00

## ●CCAS : demande d'autorisation de verser la dotation de 50 000 euros

### **VERSEMENT D'ACOMPTE SUR SUBVENTION AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA VILLE AU CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES (CCAS).**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et L.1612-20,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2311-7,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget,
- Considérant que le vote du budget primitif 2025 de la ville n'interviendra qu'en avril 2025 et que les subventions allouées pour l'année 2025 par la ville ne peuvent être attribuées avant cette date,
- Considérant que le CCAS a besoin pour son fonctionnement et pour assurer la continuité du service public d'une avance de subvention,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire de la commune,

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le versement d'acompte sur subvention avant le vote du budget primitif 2025 au CCAS pour un montant de 50 000.00 €.

Monsieur le Maire précise qu'une dotation complémentaire sera étudiée au prochain BP, dont le montant sera à déterminer.

### ● Tickets de manège

- Vu la délibération N° 06/2020/51 du 11 septembre 2020 décidant de fixer à 2€50 les tickets offerts par la Municipalité aux enfants de la Commune à l'occasion de la fête locale,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- de fixer à 3€00 le tarif unitaire de remboursement aux forains des tickets offerts,
- d'imputer la dépense à l'article 623.

➤ *Pour info : 750 tickets imprimés – 400 tickets en retour.*

### ➤ DOMAINE ET PATRIMOINE :

#### ● Convention travaux d'extension de la crèche

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes Nièvre et Somme,
- Vu la délibération N°4/2025 du 06/02/2025 par laquelle la Communauté de Communes Nièvre et Somme a autorisé son Président à signer une convention avec la commune de Flixecourt,
- Vu l'exposé présenté par Monsieur le Maire,
- Considérant le projet de d'extension de la crèche dont le montant prévisionnel des travaux est estimé à 600 000.00€ HT,
- Considérant que la Communauté de Communes Nièvre et Somme s'engage à s'acquitter du solde résiduel correspondant au coût total de cette opération déduction faite des subventions publiques obtenues par la commune de Flixecourt,
- Vu le projet de convention susmentionné,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la Convention de partenariat avec la Communauté de Communes Nièvre et Somme,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire,
- Autorise Monsieur le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget 2025,

#### ● RTE – Consultation

Le RTE a consulté la commune pour la mise en place d'une ligne haute tension. Le projet fait l'objet d'une validation unanime sans remarque.

#### ● CPAM

Des échanges sont en cours pour intégrer les locaux France Services, des permanences vont être mises en place. Il est demandé que la libération des locaux actuels n'intervienne pas avant juillet 2025. L'arrivée de professions paramédicales telles qu'orthophonistes, proposerait une offre de soin complémentaire appréciable.

## ➤ QUESTIONS DIVERSES :

### M. LOGNON :

- Terrain de football synthétique, où en est-on ?

Comment allons-nous faire si nous n'avons pas les 80% ?

Débat entre les élus aucune réponse positive ou négative est apportée. Alors pourquoi demander des subventions ?

Elles seraient perdues pour le canton si le projet ne voyait pas le jour.

→ *Monsieur le Maire indique que pour le moment il n'y a pas eu de retours des financeurs*

### M. PACCEU :

- Il y a plusieurs jeux dangereux dans les parcs

→ *M. DELAFOSSE* précise qu'une remise aux normes est en cours.

### M. METAIS :

Il est nécessaire de remettre en place des distributeurs automatiques de boissons.

La précédente entreprise ayant refusé de signer le contrat, Monsieur METAIS souhaiterait qu'une rencontre ait lieu avec le gérant

### M. DARIBOT :

- Plantation de plusieurs arbres dans la commune
- Réunion pour le fleurissement et/ou l'aménagement des entrées et sorties de Flixecourt

### M. DELAFOSSE :

- Document donné sur le concours des maisons fleuries
- Projet du bâtiment au cimetière : dossier en cours de modification

### M. METAIS :

- Etablissement BAC 80 : en attente du prix pour y mettre le basket
- Jeux inter villages 1<sup>er</sup> juin : les communes qui participent : SAINT-LEGER-LES-DOMART, SAINT-OUEN, L'ETOILE, DOMART-EN-PONTHIEU, BERTEAUCOURT-LES-DAMES
- 17 mai : Association Bussus-Bussuel, changement de date. Tracé avec le patrimoine, visite du château
- Clé de M. GODARD récupérée
- Course cycliste 12 et 13 avril. U15, U13, U16 et U17. 2 800 € de demandés (com des com 1 000 € + commission sport 1 800 €)
- Association Bearn en Somme du 7 au 11 avril : organisation d'un déplacement : 10 enfants, 5 accompagnants (dont 2 diplômés BAFA)
- Tennis club finance le revêtement du terrain de paddle existant. Commission sport subvention ?

### M<sup>me</sup> DIRUY :

- Fête de la bière : commence à démarcher différentes entreprises (musique...)
- Une réunion va être organisée fin février

### M<sup>me</sup> BRUNET :

- Budget en cours
- Travail avec la Cheffe de projet Petites Villes de demain sur la mobilité.

### M<sup>me</sup> DEMORY :

- Le montant facturé pour les cantines des écoles est de : 16 982 € pour l'année scolaire 2024.

### M<sup>me</sup> PRUVOST :

- Site Internet : environ 93 000 visites sur 1 an (minimum = 7 000 visites, maximum 10 000 visites). Besoins de sms, plan de sauvegarde.
- Site qui vieillit, le refaire à neuf ?? (Environ 2 000 €)

### M<sup>me</sup> ROGIER :

- Bilan très positif de la soirée Hockey sur glace en hommage à Sébastien.

### M<sup>me</sup> HOLTZMANN :

- Journal Entre Nous : sera prochainement disponible
- Président Escalade : projet du mur ? envoi de mail ?

→ *Demande de devis faite ; Toujours en attente du budget*

**M<sup>me</sup> TELLIER :**

- Avancement du garage ?
- *Dépôt du permis de construire semaine 7*

**M<sup>me</sup> GAPENNE :**

- Manque de poubelles rue Philippe Ermenault et même dans la ville